3 octobre 2006 **06.386**

**Question Marie-France Monnier Douard**

**Devenir du Jardin botanique de Neuchâtel**

Ayant appris par la presse les mesures décidées par l'Université, plus particulièrement par le rectorat, nous nous demandons si le Jardin botanique est condamné à disparaître.

Le Conseil d'Etat peut-il nous éclaircir à ce sujet et envisage-t-il des mesures pour sauvegarder non seulement tout ce patrimoine mais également les personnes qui oeuvrent à son bon fonctionnement?

*Cosignataires:* J.-C. Pedroli, P.-A. Thiébaud, D. Angst, C. Leimgruber, A. Bringolf, P. Herrmann, V. Pantillon, G. Hirschy, L. Debrot et Frédéric Cuche.